

## Petit-déjeuner : 17 octobre 2018

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'ANJB organise, le mercredi 17 octobre 2018 de 8h30 à 10h00, un petit-déjeuner dans les Salons du Cercle de l'Union Interalliée (33, rue du Faubourg Saint-Honoré – Paris 8<sup>e</sup>) sur le thème suivant :

### « Supervision prudentielle : la BCE sous le contrôle des juges »

animé par

**Me Antoine GOSSET-GRAINVILLE**  
**Avocat à la Cour**  
**Cabinet BDGS Associés**

Les frais de participation sont fixés à 40 euros pour les membres de l'ANJB et à 75 euros pour les autres participants. Le règlement doit être effectué **par virement exclusivement sur le compte de l'ANJB** (Crédit du Nord - IBAN FR76 3007 6020 2129 4771 0020 018 - Code BIC : NORDFRPP - PARIS BLD ITALIENS).

**Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire ci-dessous et nous adresser votre règlement par virement en indiquant le nom de la personne concernée en référence.**

Comptant sur votre participation et vous remerciant du soutien que vous apportez à notre Association, je vous adresse mes meilleures salutations.

Marc de Lapérouse  
Président de l'ANJB

✂

#### Coupon à retourner par mail de préférence au plus tard le 10 octobre 2018

à **Cendrine Schoeters** – [cendrine.schoeters@hsbc.fr](mailto:cendrine.schoeters@hsbc.fr) - 01.58.13.07.20

ANJB c/o HSBC France - Direction des Affaires Juridiques – 15 rue Vernet – 75008 Paris

Je soussigné(e),

Nom..... Prénom.....

Société..... Titre / Profession.....

Adresse.....

E-mail.....

participera au petit-déjeuner organisé par l'ANJB, le mercredi 17 octobre 2018 à 8h30

accompagné(e) de Mme / M : .....

dans les Salons du Cercle de l'Union Interalliée (33, rue du Faubourg Saint-Honoré – Paris 8<sup>e</sup>) sur le thème suivant :

### « Supervision prudentielle : la BCE sous le contrôle des juges »

J'effectue un virement sur le compte de l'ANJB (Crédit du Nord - IBAN FR76 3007 6020 2129 4771 0020 018 - Code BIC : NORDFRPP - PARIS BLD ITALIENS) au titre des frais de participation (en précisant le nom du ou des participants) :

- adhérent ANJB : 40 euros par personne
- non adhérent : 75 euros par personne

Fait à ....., le .....

Signature

#### Loi informatique et libertés

Les données à caractère personnel recueillies dans le cadre du présent formulaire seront collectées, traitées et conservées selon les dispositions de la Charte de Protection des Données de l'ANJB consultable à tout moment à l'adresse suivante : [http://anjb.net/IMG/pdf\\_Charte\\_de\\_Protection\\_des\\_Donnees\\_ANJB.pdf](http://anjb.net/IMG/pdf_Charte_de_Protection_des_Donnees_ANJB.pdf).